

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Une autre consultation biaisée

Rouyn-Noranda, le 30 mars 2009 - Dans son édition du 28 et 29 mars 2009, *Le Devoir* révélait que « le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) avait logé une plainte au commissaire au lobbyisme parce qu'il estime que la consultation restreinte en cours sur la refonte du régime forestier donne lieu à une «surreprésentation» des groupes et organismes coalisés autour du Conseil de l'industrie forestière ». Le ministre des Ressources naturelles du Québec, M. Claude Bécharde, avait formé cinq comités pour le conseiller sur la refonte du régime forestier du Québec. Or, selon le SFPQ, 44 des 53 membres de ces comités appartiennent à la coalition du directeur général du CIFQ, l'ex-ministre des Ressources naturelles, M. Guy Chevrette.

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) s'inquiète et dénonce cette monopolisation d'un simulacre de consultation où une seule vision est représentée : celle de la grande industrie qui a mené à la crise forestière actuelle. Aucun représentant du mouvement environnemental n'a été approché pour siéger sur ces comités. Où sont donc les représentants de ceux qui ont d'autres solutions à proposer que celle de la baisse du coût de la fibre, de la perpétuation du monopole de l'approvisionnement en forêt publique par les compagnies ou du paiement à même les fonds publics du réseau routier forestier et de la remise en état des territoires pillés par les interventions des forestières ? Comment peut-on faire croire à la population que ce processus, où pratiquement tous les intervenants sont du même bord, est un processus démocratique ? Et surtout qu'il permettra de mettre en oeuvre les changements majeurs annoncés dans le livre vert du printemps dernier ?

Comment le ministre peut-il nous convaincre que ceux pour qui seul le profit compte sont encore en mesure de favoriser une refonte en profondeur du régime forestier dont les règles actuelles sont en grande partie responsables de la crise forestière que nous traversons ? Comment peut-il prétendre qu'en s'entourant de ceux qui ont été favorisés par l'ancien régime (en vigueur jusqu'en 2013) ne feront pas tout pour conserver et consolider ce pouvoir tout en éliminant les « irritants » ?

Ces semblants de comités sont des pièges et leur composition confirme le monopole de la vision économiste au détriment des considérations sociales et environnementales. Pour l'Action boréale, les comités « pactés » du ministre Bécharde risquent de mener à une crise forestière beaucoup plus dévastatrice que celle que nous vivons aujourd'hui.

En 1999, le film *L'Erreur boréale* dénonçait, entre autres, la collusion entre le ministère des Ressources naturelles du Québec et la grande industrie forestière. Il démontrait aussi que le régime forestier donnait la forêt publique aux compagnies et que celles-ci, en accord avec le ministère, avaient surexploité le bien public. Ces considérations avaient été par la suite confirmées par le Rapport Coulombe. Résultat : la crise forestière actuelle.

Dix ans plus tard, force est de constater que plus ça change, plus c'est pareil.

- 30 -

Source : M. Henri Jacob
819-738-5261
819-825-1466 poste 252